



**ARRETE DU MAIRE**  
**Police Municipale**

**Objet : - Travaux de terrassement pour renouvellement branchement gaz -**  
**ARR : 2023-12-12-147-**

Nous, Maire de la commune de Seloncourt,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1, L 2213-2, L 2215-4, L 2215-5, L 2216-1 et L 2216-2,  
Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-1 et suivants,  
Vu la demande formulée par l'entreprise de travaux publics Société Nouvelle PARRET,  
Vu l'avis favorable des services techniques de la ville de Seloncourt,  
Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires pour permettre l'exécution des travaux de branchement renouvellement gaz au n° 133 rue du Général Leclerc à SELONCOURT,

**-- ARRÊTONS --**

**ARTICLE 1 :** Des travaux de renouvellement branchement gaz vont avoir lieu à SELONCOURT au 133, rue du Général Leclerc. Ces travaux se dérouleront à partir du 14 Décembre 2023 pour une durée de 15 jours.

**ARTICLE 2 :** En fonction d'impératifs de travaux, le stationnement de tous véhicules sera strictement interdit aux abords du chantier dans la rue du général Leclerc. Le cheminement des piétons sera réduit sur le trottoir en raison des travaux de fouille et de terrassement.

**ARTICLE 3 :** La signalisation réglementaire sera conforme aux prescriptions en vigueur et sera mise en place par l'entreprise SOCIETE NOUVELLE PARRET chargée des travaux et sous sa responsabilité. Des panneaux de chantier devront être mis en place pour signaler les travaux ainsi que des barrières de protection, le tout devra être conforme au Code de la Route en vigueur.

**ARTICLE 4 :** Monsieur le Commissaire Central de Police, Monsieur le Commandant de Gendarmerie ainsi que la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Seloncourt, le 12 décembre 2023

L'Adjoint à la Voirie et à la Circulation

Monsieur Jean-Marc ROBERT

